



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Étaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), Joël SIELLER, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoir : 1 Pouvoir (M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL)

Étaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD, André LEFEUVRE,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

**Nombre de Membres du Comité présents : 14**

**Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 15**

Date de la convocation : le 29 février 2016

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°16/03/06 Approbation du Compte de Gestion 2015**

## Comité Syndical du 10 mars 2016

### N°16/03/06 Approbation du Compte de Gestion 2015

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental, pour l'année 2015 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

**1°) APPROUVER** le compte de gestion pour l'exercice 2015 dressé par Monsieur le Payeur Départemental

**2°) AUTORISER** monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2015 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

